

Nous sommes plus de 4 Millions à pouvoir gagner chaque jour !
C'est 100% de gagnants répartis... du café des médias... des TV, des smartphones... et des tablettes !

***145#**

TMoney
TU gagnes TU gagnes!

www.journal-lemedium.com

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
 Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0590 du 30 Janvier au 05 Février 2024- Prix : 250 F CFA

POLITIQUE-OPPOSITION-SUPPUTATIONS :

Activités des services marchands :
Hausse du chiffre d'affaires au 3è trimestre 2023 P.4

L'ART DE METTRE LA CHARRUE AVANT LES BOEUFS P.3

CORIS BANK INTERNATIONAL BARAKA, LA SOLUTION ALTERNATIVE POUR TOUTS VOS DÉPÔTS ET FINANCEMENTS

CORIS BANK INTERNATIONAL BARAKA
 La Solution de financement unique

EDITO

**DES DEFIS,
OUI DES
DEFIS!**

L'existence humaine serait un long fleuve tranquille qu'on ne parlerait pas de défis. Défis permanents, défis quotidiens, bref des défis à chaque instant de notre vie. Et si notre existence n'était-elle pas faite de défis, à quoi ressemblerait-elle ? L'Homme naît, vit et meurt. Certes. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que l'Homme est un tout, l'Homme lui-même est un défi.

Tim Walker affirmait : "Vous devez placer la barre plus haut. Lancez-vous des défis ". Posons-nous la question suivante : " Comment puis-je faire en sorte que l'impossible se concrétise ?". La réponse est pourtant toute simple. Nous devons travailler, travailler et travailler. Nous devons même nous surpasser comme l'a si bien dit Bill Gate : " Le succès est un mauvais maître ". Parce que la plupart des gens ne se surpassent plus une fois qu'ils ont réussi.

Arrêtons de nous vanter de notre situation actuelle et de notre dernière victoire. Si nous n'en faisons pas plus, nous deviendrons un has been.

Fixons-nous de nouveaux caps, établissons de nouveaux records comme Usain Bolt, et posons des actions significatives pour les atteindre et battre nos propres records.

Que décidons-nous de faire aujourd'hui pour être, faire et avoir plus que le commun des mortels et atteindre une dimension supérieure ? Lançons-nous chaque jour le défi d'être plus, de faire plus et d'avoir plus.

N'arrêtons jamais de faire plus, d'accomplir plus, de créer plus, de produire plus, d'écrire plus, de former plus, de coacher plus, quelle que soit la chose que nous devons continuer à faire plus, n'arrêtons jamais de la faire plus.

Crédo TETTEH



Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
23Rue Formatec, Agoè-CAcavéli
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Publication :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos: KEKERE Razak
Impression : SDR
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (90 975256)

REMERCIEMENTS ET ANNONCES

Madame Sandra Ablamba A. JOHNSON, Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République Togolaise

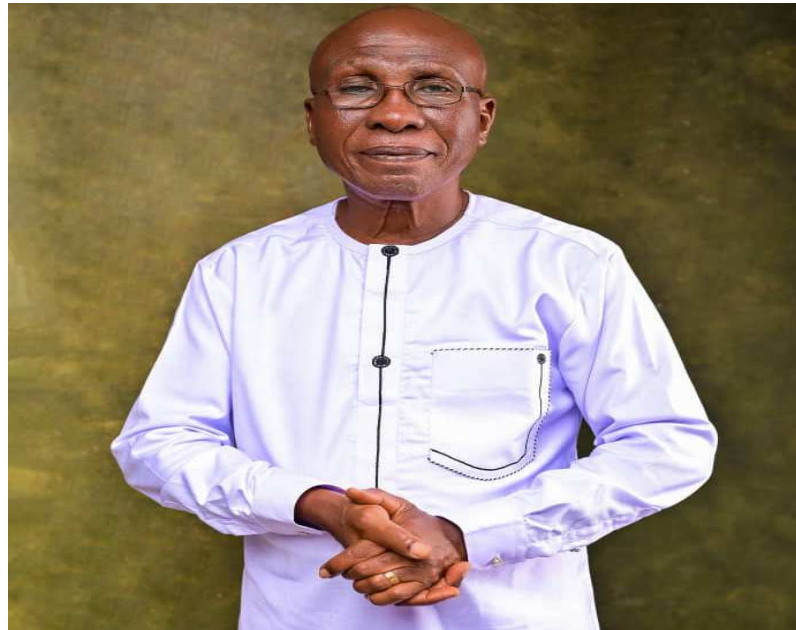
Nana Anè Ohiniko QUAM - DESSOU XV, Roi des MINA, Chef traditionnel de la ville d'Aného

Assafoatsè Kangni Mathias FOLI BEBE, Prince Régent du Trône royal de Glidji

Son Altesse Latévi Adondjégoun LAWSON-BODY, Prince Regent du trône royal LOLAN

APETO SOWAH AHOLOU SEDDOH MENSAH ASSIAKOLEY VI, Chef Canton d'Agbodrafo

Togbé Ampah JOHNSON,



JOHNSON Aziagbé Koffi Achroé

Chef de la famille JOHNSON Félicio Marcellino Kokouvi
Jérôme Félicio Comlan de Dokita de SOUZA
SOUZA, doyen de la Famille Veuve Elisabeth MOUKO-

GHA épouse JOHNSON

Les enfants du défunt : Kwessi, Valerie, Francis, Alexialle, Dela, Koudjo, Ekow, Kobena, Djifanou, Moukoumou et Anani.

Les familles parentes, alliées et amies,

Profondément touchées par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher et regretté :

JOHNSON Aziagbé Koffi Achroé

Professeur de Mathématiques à la retraite Survenu le 04 janvier 2024 dans sa 71ème année

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux cérémonies funéraires qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Vendredi 02 février 2024

18H00 : Veillée de prières et de chants en l'Eglise Méthodiste SALEM, corps présent à la maison mortuaire

Samedi 03 Février 2024

6H00 : Chapelle ardente en la maison mortuaire

7H00 : Levée du corps

7H45 : Culte d'enterrement en la même Eglise suivie de l'inhumation au cimetière de Bè-Kpota

Les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'Eglise après l'enterrement.4

Maison mortuaire :

Domicile du défunt sis au quartier DOUMASSESE derrière l'ancien Antigang dans le von de la Mosquée d'Adéwui.

OTR OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

IMMATRICULATION FISCALE DES PARTICULIERS.

Simplifiez vos démarches en quelques clics. Désormais, créez votre NIF en ligne.

<https://nif.otr.tg>

Gratuit - Rapide - Efficace

Canal OTR +228 90 99 41 01 FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA

sage gescom à partir de 600 000FCFA

sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

info@sogesti.net

POLITIQUE-OPPOSITION-SUPPUTATIONS :

L'art de mettre la charrue avant les bœufs

Au Togo, analyser les comportements des politiques togolais, surtout ceux de la frange dite de l'opposition, est un exercice assez facile car les animateurs de l'opposition s'illustrent bien de manières en amateurs et/ou en aventuriers.

Par Crédo TETTEH

Jamais conséquents et prévoyants, toujours frileux et surfant sur les supputations à la limite nauséabonde, la classe politique de l'opposition togolaise, mal aidée par une certaine diaspora fonctionnant rien qu'à l'image d'une diarrhée chronique, et surtout engloutie par des pseudo politologues des réseaux sociaux, sans grande capacité d'analyse et de recul d'observation, les professionnels de l'opposition togolaise aiment spéculer à loisir et prendre l'ombre pour la proie.

En saison sèche depuis leur déculottée à la dernière présidentielle de 2020, ils sont devenus spécialistes des ragots, des anticipations maladroites, des déductions sordides. Des qualificatifs qui malheureusement les peignent et les définissent comme des partisans de moindre effort, des politiques qui n'ont pas du tout conscience qu'il faudra avoir une vision, se définir ensuite des stratégies déclinées en actions pour se réaliser politiquement et espérer atteindre les objectifs.

Excitations et agitations

A peine la Présidente de l'Assemblée nationale du Togo a porté l'information lors d'une plénière selon laquelle un groupe de députés de la République aurait introduit une proposition de loi pour modifier la Constitution, que les supputations vont déjà bon train et particulièrement dans tous les sens. Et la cible est toute identifiée sauf que l'information n'avait pas précisée clairement quel courant politique ou quelle configuration de députés serait derrière cette démarche.

A ce stade, on parlerait aisément sans gros risque de se tromper que nous sommes en face de politiques excités et agités à dessein tant il fut un long moment ils n'avaient plus de sujets sur lesquels spéculer et couvrir d'opprobres le Parti au pouvoir et les premiers responsables de notre pays. Et surtout que la période s'y prête bien, les prochaines Législatives et Régionales d'ici fin mars 2024.

Manquant donc de stratégies politiques, les animateurs de la chose politique dans notre pays ne pourront pas mieux faire que de crier sur tous les toits ce qui n'est pas et de survolter les esprits faibles dans l'unique but de se définir,

TITRE II : PROCEDURES LEGISLATIVES

CHAPITRE I : PROCEDURE LEGISLATIVE ORDINAIRE

SECTION I : INITIATIVE ET DEPOT DES LOIS

Art. 82 - Dépôt des projets et propositions de lois

- 1 - L'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au gouvernement.
 - 2 - Les projets de lois sont délibérés en conseil des ministres.
 - 3 - Les propositions de lois sont élaborées par les députés.
 - 4 - Les projets de lois et les propositions de lois sont inscrits et numérotés, dans l'ordre de leur arrivée, sur un rôle général portant mention de la suite qui leur a été donnée.
 - 5 - Le dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale des projets de lois et propositions de lois est annoncé sans délai en séance plénière par le président.
 - 6 - Les projets et propositions de lois qui ne sont pas du domaine de la loi délimité par l'article 84 de la Constitution sont irrecevables.
- L'irrecevabilité est prononcée par la conférence des présidents, d'office ou à la demande du gouvernement.
- En cas de désaccord entre eux, le président de l'Assemblée nationale consulte la Cour constitutionnelle qui statue.
- 7 - Les propositions de lois dont l'adoption aurait pour conséquence, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique, sont déclarées irrecevables par le président de l'Assemblée nationale si elles ne sont pas accompagnées d'une proposition d'augmentation de recettes ou d'économies équivalentes.

- 8 - Le dépôt des projets de lois et des propositions de lois n'est annoncé en séance plénière que si ces projets et propositions sont recevables.
 - 9 - Les projets de lois et propositions de lois doivent être formulés par écrit, précédés d'un titre succinct et d'un exposé des motifs.
- Le texte législatif ou "dispositif" doit être rédigé en articles.
- 10 - Les projets de lois et les propositions de lois sont, après l'annonce de leur dépôt, renvoyés à l'examen de la commission compétente ou d'une commission spéciale de l'Assemblée nationale dans les conditions prévues à l'article 39 ci-dessus.
- Les propositions de lois sont transmises au gouvernement dans les quarante-huit heures suivant l'annonce de leur dépôt, et en tout cas, huit (8) jours au moins avant délibération et vote.

de se rappeler au souvenir de l'électorat comme quoi, nous existons et il faudra compter avec nous. Le moment est donc propice pour dire aux populations et militants que les élections approchent et nous serons encore vos courtisans parce que la saison fut tellement sèche pour nous autres que nous devons rebondir par tous les moyens.

Faire des propositions de loi, une démarche souhaitée des députés

S'il est un devoir pour un député, c'est justement de délibérer au nom du Peuple Togolais par bien de voies dont celle de faire des propositions de loi si c'est jugée nécessaire.

Et c'est bien ce qui fait le chou gras de certains hommes dits politiques ou militants qui méconnaissent que selon les textes, c'est une démarche normale, d'autant plus que la proposition a été introduite à la plénière et que celle-ci devra suivre son cours normal en suivant la procédure prévue à cet effet.

L'article 144 de la Constitution autorise les députés justement à initier ou proposer des lois.

Une proposition d'un groupe de députés et non du Gouvernement

L'adage qui dit que " lorsqu'on veut tuer son chien, on l'accuse de rage " justifie cette sortie diar-

rhétique de l'opposition à travers ses antennes sur les réseaux sociaux pour tenter de noircir le Gouvernement et ses actions. L'intention est claire, et nous l'avons compris sans être obligé d'avoir fait la Sorbonne ou d'être un politologue de renommée.

Le message est clair : il faut au maximum profiter de cette annonce de la Présidente du Parlement pour spéculer à volonté, pour animer la galerie et pour se donner une contenance. Avouons-le, nos politiques de l'opposition sont extrêmement doués dans cela. Il faut juste atomiser pour atomiser. L'essentiel est de se signaler sur les réseaux sociaux et dans l'opinion quelques temps et espérer des dividendes lors des élections surtout celles à venir d'ici fin premier trimestre.

Un constat et non des moindre devrait être fait : le Gouvernement togolais n'a pas soumis un projet de loi de modification de la Constitution. Bref, une quelconque initiative de modification de la Constitution ne proviendrait pas du Gouvernement. Pour preuve, certains membres dudit Gouvernement que nous avons approchés, nous ont confié avoir appris l'information sur les réseaux sociaux tout comme nous autres, comme tout citoyen lambda.

Concernant la procédure ...

Pour information, concernant la procédure elle doit suivre son cours normal et passer par toutes les étapes, avant une étude en plénière et un éventuel vote. On ne saurait donc parler de manigance du Gouvernement ou une quelconque manœuvre cachée de la part de celui-ci pour une modifica-

tion de la Constitution.

Si le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale n'évoque pas la proposition de loi de modification de la Constitution, il faut noter qu'elle souligne que c'est la procédure ordinaire qui doit être suivie dans ce cas. Donc la procédure ordinaire voudrait dire le respect des procédures de révision de la Constitution sous forme de proposition de loi conformément aux articles 82 et 110 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Quoi dire à propos du tohu bohu...

En paraphrasant le député Gerry Taama, il faut absolument, et par prudence, se retenir de tirer de plans sur les comètes. L'urgent est de se concentrer sur les élections législatives et régionales couplées.

Ce qui nous semble pas de l'avis



de certains animateurs politiques qui se prénomment sur les réseaux sociaux, et superficiellement, car ne recherchant que le buzz, histoire que la bonne vieille du quartier le doigte à son passage dans le quartier. Et c'est toute la gloire recherchée, dit-on.

Bien vu et bien analysé par le député du NET. Il faudra éviter les spéculations et les supputations ; Même si c'est un domaine de définition pour certains acteurs politiques togolais, il faut surtout se départir de cet art de mettre la charrue avant les bœufs. Une marque déposée dans la famille de l'opposition politique togolaise. **Malheureusement !**

La sortie du député TAAMA à propos

Dans une tribune publiée sur les réseaux sociaux et sur ses pages, le député Gerry TAAMA a éclairé les lanternes. S'il est vrai qu'un groupe de députés a effectivement déposé une proposition de modification constitutionnelle, il faut retenir avec ce dernier que " Ceci fait partie des procédures normales de notre assemblée nationale. Moi-même j'ai déjà déposé trois propositions de loi. Notre règlement intérieur impose à la présidente d'annoncer à la plénière suivant le dépôt du projet ou de la proposition de loi, le dit-dépôt. Ensuite elle dispose de 48h pour envoyer le texte au gouvernement en cas de proposition de loi. Le texte revient après avis favorable du gouvernement pour suivre la noria habituelle à l'assemblée nationale à savoir, conférence des présidents, étude de fond dans une ou plusieurs commissions et ensuite étude en plénière puis adoption "



Informant l'opinion qu'aucun des trois députés de son parti LE NET n'est associé à une telle initiative, Gerry Taama précise que " tant que le texte n'est pas soumis en conférence des présidents, il ne nous est pas possible de savoir quel est ce groupe de députés qui a fait la proposition de modification " . Le Président-député du NET va plus loin en conseillant à ses lecteurs et à l'opinion une meilleure posture : " il faut arrêter de faire des conjectures sur cette initiative, en créant ainsi une suspicion inutile contre les députés. Personnellement je ne sais pas ce qu'il y a dans cette initiative. Et si on tient compte des délais de notre règlement intérieur, l'initiative a soit été avortée soit reportée. "Les propositions de lois sont transmises au gouvernement dans les quarante-huit heures suivant l'annonce de leur dépôt, et en tout cas, huit (8) jours au moins avant délibération et vote. Article 83 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. " "

" J'entends des gens ergoter sur la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Il faut juste rappeler que l'article 59 de la constitution modifiée stipule que: Le président de la République est élu au suffrage universel libre, direct, égal et secret pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois. Cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire. "

Donc pour sauter le verrou de la limitation du nombre de mandats, il faut passer par un référendum " a ajouté le député Taama. Poursuivant sa démarche explication, le député Gerry Taama affirme : " Par contre, toute initiative de modification constitutionnelle n'est pas forcément négative. Par exemple, nous proposons depuis deux ans d'harmoniser les mandats des élus, et de revenir à 5 ans pour tous les mandats, en vue d'organiser des élections générales. Une révision de constitution purement technique peut être salvatrice. Tant qu'on en sait rien, évitons les spéculations " .

Donc pour sauter le verrou de la limitation du nombre de mandats, il faut passer par un référendum " a ajouté le député Taama. Poursuivant sa démarche explication, le député Gerry Taama affirme : " Par contre, toute initiative de modification constitutionnelle n'est pas forcément négative. Par exemple, nous proposons depuis deux ans d'harmoniser les mandats des élus, et de revenir à 5 ans pour tous les mandats, en vue d'organiser des élections générales. Une révision de constitution purement technique peut être salvatrice. Tant qu'on en sait rien, évitons les spéculations " .

Donc pour sauter le verrou de la limitation du nombre de mandats, il faut passer par un référendum " a ajouté le député Taama.

Poursuivant sa démarche explication, le député Gerry Taama affirme : " Par contre, toute initiative de modification constitutionnelle n'est pas forcément négative. Par exemple, nous proposons depuis deux ans d'harmoniser les mandats des élus, et de revenir à 5 ans pour tous les mandats, en vue d'organiser des élections générales. Une révision de constitution purement technique peut être salvatrice. Tant qu'on en sait rien, évitons les spéculations " .

CHAPITRE III : PROCEDURES LEGISLATIVES SPECIALES

SECTION I : REVISION DE LA CONSTITUTION

Art. 110- Projets et propositions de loi portant révision de la Constitution

- 1 - Les projets et propositions de loi portant révision de la Constitution sont examinés, discutés et votés dans les conditions fixées à l'article 144 de la Constitution.
- 2 - Toutefois, ils ne peuvent faire l'objet de la procédure d'urgence prévue aux articles 88 et suivants du présent règlement intérieur.

Zozo
INVESTISSEMENTS : DES INVESTISSEURS
TURCS EN MISSION D'EXPLORATION AU
TOGO



Une délégation d'investisseurs turcs est en mission d'exploration au Togo. Conduite par la diplomate turque en poste à Lomé, Muteber Kiliç, cette délégation a échangé avec la ministre togolaise de la promotion de l'investissement, Manuella Santos. Une rencontre d'échange entre une délégation d'investisseurs turcs conduite par l'Ambassadeur de Turquie au Togo, et la ministre de la Promotion de l'investissement, Manuella Santos, a eu lieu le 17 janvier dernier à Lomé.

Cette rencontre qui a pour objectif explorer les opportunités d'affaires qui existent au Togo, a permis d'évoquer des projets prioritaires de la Feuille de route gouvernementale 2025.

La ministre Santos a entretenu ses interlocuteurs sur les projets prioritaires du gouvernement, inscrits notamment dans la feuille de route. Ce qui a suscité l'intérêt de ces investisseurs qui se sont intéressés à plusieurs secteurs, notamment l'économie, l'énergie, l'agriculture, l'industrie manufacturière.

Cette rencontre a été, souligne la ministre, une belle opportunité de promouvoir la destination Togo auprès des investisseurs turcs et de renforcer le partenariat entre les deux pays.

@macite.tg

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : DES COOPÉRATIVES DE FEMMES RENFORCÉES SUR LA PRODUCTION DE FARINE DE CÉRÉALES



Au Togo, 120 femmes issues de 60 coopératives sur l'étendue du territoire ont été formées en début de semaine sur les techniques de production et d'utilisation de la farine de céréales pour enfants avec incorporation du moringa ou du néré.

L'activité qui s'inscrit dans le cadre du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) vise à améliorer la capacité de résistance des ménages face aux problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition.

En outre, il s'agit de renforcer les capacités des femmes transformatrices sur les bonnes pratiques de transformation et d'hygiène afin qu'à leur tour, elles puissent en former 600 autres sur toute l'étendue du territoire national.

Financé par la Banque mondiale à hauteur de 50 millions FCFA, le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest réalisé également dans d'autres pays de la sous-région, doit favoriser à terme, un accroissement de la productivité agricole et renforcer la sécurité alimentaire.

Source : @Republiquetogolaise.com

COMMERCE :

Les importations en chiffres au troisième trimestre

Au troisième trimestre 2023, les importations s'élèvent à 445 542,2 millions de FCFA en valeur c.a.f. et à 1 163 254,5 tonnes en quantité. En glissement annuel, les importations ont légèrement baissé de 0,2 % en valeur mais ont par contre augmenté de 12,2 % en quantité. En glissement trimestriel, les importations ont aussi augmenté de 0,9 % en valeur et de 1,0 % en quantité.

Les " Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base " sont le premier produit importé au troisième trimestre 2023 avec une valeur de 25 915,2 millions de FCFA et une quantité de 46 262,8 tonnes. La part relative de ce produit est de 5,8 %.

Les " Fèves de soja " constituent le deuxième produit importé avec une valeur de 17 965,2 millions de FCFA pour une quantité de 6 058,7 tonnes. Ce produit représente 4,0 % des importations du trimestre. Les " Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a. "



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances

Le troisième produit importé avec une valeur de 17 918,1 millions de FCFA pour une quantité de 6 058,7 tonnes. Ce produit représente 4,0 % des importations du trimestre.

A l'importation, la Chine est le premier fournisseur du Togo avec une part relative de 21,8% des importations du trimestre. Les importations venant de la Chine s'élèvent en valeur à 96 922,0 millions de FCFA pour une quantité de marchandises de 148 949,0 tonnes. La France est le deuxième fournisseur du Togo avec une part relative de 10,4%. Les importations venant de l'Inde s'élèvent en valeur à 46 514,8 millions de FCFA et en quantité à

21 280,5 tonnes. Avec une part relative de 8,3%, l'Inde est le troisième fournisseur dont les exportations de marchandises vers le Togo valent 36 781,2 millions de FCFA pour une quantité de marchandises de 150 407,2 tonnes.

A l'importation, les dix premiers partenaires commerciaux du Togo ont fourni 65,8% des importations du trimestre. Les importations venant de l'ensemble des pays de la CEDEAO s'élèvent en valeur à 60 602,4 millions de FCFA et en quantité à 204 446,7 tonnes. Les importations venant des pays de l'UEMOA se fixent à 19 676,1 millions de FCFA en valeur et à 54 982,9 tonnes en quantité.

Concernant les importations, les produits venant des pays de la CEDEAO et de l'UEMOA représentent respectivement 13,6% et 4,4% des importations du trimestre.

Les importations du Togo venant de la de la CEDEAO ont connu une hausse de 33,4% par rapport au troisième trimestre 2022. Les importations du Togo venant de la communauté ont baissé de 41,5% au deuxième trimestre 2023 et ont par contre augmenté de 16,2% ce trimestre.

Les principaux produits importés des pays de la CEDEAO sont : Fèves de soja (18,7%), Gaz naturel liquéfié (13,5%), Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, qui contiennent en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base (3,3%), Ciments portland (2,1%), Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique ; tubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support (1,8%).

Koudjoukabalo

Activités des services marchands :

Hausse du chiffre d'affaires au 3è trimestre 2023

Le chiffre d'affaires des " Activités des services marchands " au 3ème trimestre de 2023 connaît une hausse de (+1,2%) par rapport au trimestre précédent. Cette croissance s'explique en partie par la hausse du chiffre d'affaires au niveau des branches " Hébergement et restauration " (+1,6%), " Activités artistiques, sportives et récréatives " (+50,1%) et " Activités de services de soutien et de bureau " (+24,8%). En glissement annuel, les activités des services marchands enregistrent une baisse de (-31,5%) de leur chiffre d'affaires.

Le secteur des " Transports et entreposage " connaît au 3ème trimestre de 2023 une baisse de (-3,3%) du chiffre d'affaires par rapport au 2ème trimestre 2023. Cette baisse provient essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires des activités des sous-branches telles que : " Entreposage et activités des auxiliaires de transport " (-6,6%). Comparé à la même période de l'année précédente, l'activité de " Transport et entreposage " connaît une diminution de (-41,2%) de son chiffre d'affaires.

L'activité " Hébergement et restauration " connaît une croissance en enregistrant au 3ème trimestre 2023 une augmentation de



La restauration et débits de bopissons connaissent une hausse de +12,3%

(+1,6%) de son chiffre d'affaires par rapport au 2ème trimestre de 2023. Cette hausse s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires observée au niveau de l'activité de la branche " Restauration et débits de boisson " (+12,3%). En glissement annuel, le chiffre d'affaires de l'activité diminue de (-3,9%).

L'activité de l'"Information et communication " connaît une baisse de (-4,1%) de son chiffre d'affaires au 3ème trimestre de 2023. Cette décroissance s'explique principalement par la baisse de (-2,9%) du chiffre d'affaires de l'activité de " Télécommunications ". Par rapport au même trimestre de 2022, le chiffre d'affaires des activités de l' " Information et communication " baisse de (-23,4%).

www.lemedium.info

Les " Activités spécialisées, scientifiques et techniques " connaissent une baisse de (-5,3%) du chiffre d'affaires au cours du 3ème trimestre de 2023. Cette baisse dépend de celui du chiffre d'affaires des " Activités des sièges sociaux ; conseil en gestion " (-38,5%). Comparativement au 3ème trimestre 2022, le chiffre d'affaires des " Activités spécialisées, scientifiques et techniques " décroît de (-15,0%).

Au 3ème trimestre de 2023, les activités des " Services de soutien et de bureau " connaissent une hausse de (+24,8%) de leur chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent. Cette hausse s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires des activités des branches telles que : " Soutien aux bâti-

ments ; aménagement paysager " (+35,5%) et de " Location et location-bail " (+37,0%). En glissement annuel, le chiffre d'affaires des " services de soutien et de bureau " diminue de (-32,9%).

Le chiffre d'affaires des activités de l' " Enseignement " réalisé au 3ème trimestre de 2023 enregistre une diminution de (-25,6%) par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, le chiffre d'affaires de la branche baisse de (-53,9%) en 2023. La branche des " Activités pour la santé humaine et l'action sociale " connaît au 3ème trimestre de 2023 une hausse qui se matérialise par une augmentation de (+13,5%) du chiffre d'affaires. En glissement annuel, on observe une baisse de (-24,8%) du chiffre d'affaires.

Au 3èmetrimestre de 2023, la branche des " Activités artistiques, sportives et récréatives " enregistre une hausse de (+50,1%) de son chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent. Cette hausse s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité " Organisation de jeux de hasard et d'argent " (+65,1%). En glissement annuel, le chiffre d'affaires de la branche baisse de (-16,9%).

Koudjoukabalo

10 ANS DE FNFI : La reconnaissance des femmes togolaises à Faure Gnassingbé

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) célèbre ses dix (10) ans d'existence. Lancé il y a dix (10) ans, par Faure Gnassingbé, au service des couches défavorisées depuis une décennie, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) est considéré comme une réponse efficace de l'Etat à la problématique de l'exclusion financière, visant à soutenir les femmes, les hommes, les jeunes, les paysans et les artisans. " En 10 ans, l'Institution est reconnue tant au niveau national qu'international comme un modèle de promotion de la finance accessible à tous, en particulier pour les personnes économiquement défavorisées, s'intégrant solidement dans le paysage financier national ", a déclaré Mazamesso Assih, ministre Déléguée de l'Inclusion financière et de l'organisation du secteur informel.

L'apothéose de cette célébration s'est déroulée au stade de Kégué où des dizaines de milliers de femmes bénéficiaires des produits de FNFI sont venues remercier le chef de l'Etat d'avoir mis à



Le Président Faure Gnassingbé à son arrivée au Stade de Kégué

subvenir aux besoins de leur famille avec le FNFI. " Depuis que je suis rentrée dans FNFI, je n'ai plus eu des problèmes pour payer l'écolage et les fournitures scolaires pour mes enfants. Grâce à mon activité génératrice de revenu, mes enfants sont aujourd'hui à l'abri du besoin ", a déclaré une bénéficiaire venue de la région de la Kara.

Selon la direction du FNFI, le

FNFI. Par la suite, le FNFI et les prestataires de services financiers ont franchi un nouveau cap, avec la mise sur le marché de deux nouveaux produits : Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) et Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISEF). Ces nouveaux produits, selon lui, prennent en compte les besoins spécifiques de deux cibles majeures

Il s'agit d'un montant octroyé à plusieurs catégories de bénéficiaires à travers les douze (12) produits adaptés à leurs réalités. Ces produits sont entre autres, AGRISEF, AJSEF, APSEF, PAF, PAIFFV, PASAGRISEF, PASAPSEF, PNPER, PS, KIFFE, NKODEDE, REF-PSF, RELANCE.

Porté sur les fonts baptismaux à Kara le 25 janvier 2014 par le



Les officiels lors de la célébration

leur disposition, une telle opportunité pour les sortir de la pauvreté. Les témoignages sont légions et ne tarissent pas de la part de ces femmes qui, partis d'un prêt de 30 000 FCFA, en demandent aujourd'hui des dizaines de millions pour la poursuite de leur activité commerciale. Nombreuses sont celles qui reconnaissent avoir pu

premier produit, lancé en 2014 et baptisé Accès des pauvres aux services financiers (APSEF), a touché plus de 1,822 million de personnes dans toutes les préfectures. " L'adhésion massive de nos populations à ce projet gouvernemental a été des plus encourageantes ", a dit N'DASSIM T. Songai le Directeur Général du



Une vue des bénéficiaires

que sont les agriculteurs et les jeunes.

On informe qu'au cours de cette première décennie, 109,593 milliards FCFA ont été octroyés à 1.869.367 personnes classiques, avec un taux de remboursement de 93,51% à travers près d'une vingtaine d'institutions de micro-finances.

chef de l'Etat, le FNFI s'est en effet révélé un véritable filet de sécurité financière pour les populations vulnérables et les personnes auparavant exclues des services financiers classiques.

Le directeur général d'Orabank-Togo, Guy-Martial Awona, a salué l'efficacité de la politique togolaise de promotion de l'inclusion financière, notamment à travers la mise en place du FNFI. Il a annoncé qu'au terme de la deuxième année de partenariat, des besoins exprimés par les femmes et du bon taux de remboursement qui se situe autour de 98%, Orabank s'est encore une fois engagée aux côtés du FNFI pour porter le montant maximum de financement par bénéficiaire à 50 millions". Et ce sont les femmes togolaises qui applaudissent en remerciant le Président de la République Faure Gnassingbé.

Koudjoukabal



Une vue de l'assistance

Zozo

PÊCHE ET AQUACULTURE : UN BUDGET PRÉVISIONNEL DE 2 MILLIARDS FCFA EN 2024



Au Togo, la politique de développement de la pêche et de l'aquaculture va connaître une évolution cette année. En effet pour 2024, le gouvernement prévoit d'investir 2 milliards FCFA dans ce secteur contre 1,1 milliard injecté en 2023.

Cette enveloppe qui correspond à 70% du budget du ministère de l'économie maritime, qui s'établit à 3,1 milliards FCFA, servira à la mise en œuvre du projet "Développement de l'aquaculture au Togo" (PDAT) démarré il y a deux ans.

En outre, il s'agira de poursuivre les initiatives visant l'augmentation de la production halieutique avec un accent sur l'insertion des jeunes issus des centres de formations d'aquaculture.

" Nous nous engageons à favoriser une meilleure insertion des jeunes dans le domaine de l'aquaculture, notamment grâce à l'IFAD, et à expérimenter l'aquaculture dans la région des Savanes ", a déclaré en début d'année, Edem Kokou Tengue, ministre de l'économie maritime et de la pêche.

Pour rappel, la pêche contribue à près de 4,5% du PIB du pays. De 2020 à 2022, la production est passée de 730 tonnes à 1 151 tonnes, soit une hausse de 57%. La pêche artisanale connaît également une embellie. En 2022, 6,6 millions de kg ont été capturés, en hausse de 50%.

Source : @Republiquetogolaise.com

UOQA-TITRES : LE TOGO SOLLICITE 30 MILLIARDS FCFA



Le Togo poursuit sa stratégie de mobilisation de ressources dans le cadre du financement de son budget. Le Trésor public a initié une nouvelle sortie sur le marché sous-régional des titres publics pour collecter 30 milliards FCFA. L'opération qui doit être bouclée le vendredi 2 février prochain, est une émission simultanée de Bons (BAT) et d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT).

Dans le détail, les OAT sont d'un nominal de 10 000 FCFA et sont rémunérées aux taux de 6,4% sur la maturité de 5 ans. Quant aux BAT, ils sont assortis d'un nominal de 1 million FCFA et d'un taux d'intérêt multiple sur une maturité de 364 jours, soit un an.

Pour rappel, le Togo qui compte mobiliser 607 milliards FCFA en 2024 sur le marché financier régional, a déjà effectué deux sorties pour un total de 52,5 milliards FCFA levés, soit 110% du montant recherché.

Source : @Republiquetogolaise.com

OUVERTURE DU SOMMET ITALIE-AFRIQUE À ROME

Le Sommet Italie-Afrique s'est ouvert lundi à Rome. Le Togo est représenté par Robert Dussey, le ministre des Affaires étrangères.

Enjeu de cette conférence : le dévoilement du "plan Mattei", du nom d'Enrico Mattei, fondateur de l'Eni (le géant énergétique public italien), qui, dans les années 1950, préconisait un rapport de coopération avec les pays africains, en les aidant à développer leurs ressources naturelles.

L'Italie, qui préside cette année le G7, s'est engagée à faire du développement de l'Afrique un thème central de son mandat, en partie pour accroître son influence sur un continent où des puissances telles que la Chine, la Russie, la Turquie, l'Inde et le Japon ont accru leur poids politique.

Ce sommet se tient après le retrait de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) du Burkina Faso, du Mali et du Niger, où des militaires ont pris le pouvoir par la force. Ces trois pays ne sont pas représentés à Rome.

Rome espère impliquer tous ces acteurs internationaux dans la mise en place de son plan sur des axes de développement aussi variés que l'éducation, les systèmes de santé ou l'eau.

Source : @Republifo.com

SENEGAL -PRESIDENTIELLE 2024-FORMATION BRIDGE : Le pont renforcé entre les parties prenantes à Saly

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 25 février 2024, la GIZ (avec le soutien de l'Union européenne) et la Commission de la Cedeao, à travers le projet EPSAO, a renforcé le pont entre les parties prenantes au processus électoral en cours au Sénégal. A travers une formation modulaire BRIDGE du 22 au 26 Janvier à Saly.

Par Crédo TETTEH

Réunis à Saly, la trentaine d'acteurs de la société civile, des médias et des représentants de la Commission électorale nationale autonome (CENA) du Sénégal a participé à une formation modulaire BRIDGE sur le thème " Information des électeurs, éducation, résolution des conflits, gestion des résultats le jour du scrutin et observation des élections en vue de la prochaine présidentielle 2024 au Sénégal " à Saly.

Pendant cinq jours, les participants ont été dotés de connaissances et d'outils nécessaires pour mener des campagnes efficaces d'information et d'éducation des électeurs, de stratégies de résolution des conflits, avec un accent sur le dialogue, la médiation et la recherche de consensus, une compréhension complète de la gestion des résultats le jour de l'élection et formés aux normes internationales et régionales et aux meilleures pratiques liées aux méthodologies d'observation des élections.

Bâtir des ressources en démocratie, gouvernance et élections, tel est le cheval de bataille depuis plusieurs années de la Commission de la Cedeao, par le biais de sa Division Assistance Electorale et la GIZ EPSAO (avec le soutien de l'Union européenne) en organisant des formations BRIDGE à l'intention des parties prenantes au processus électoral dans les pays membres, à l'approche d'échéances électorales.

Saly fut une opportunité pour les parties prenantes au processus électoral en cours au Sénégal de renforcer le pont existant entre eux et surtout de se familiariser avec la métho-

dologie BRIDGE, dont l'objectif principal est de "donner une vision approfondie des principes, compétences et défis qu'impliquent des élections bien organisées".

Basée sur une approche participative et interactive, comprenant des conférences, des études de cas, des discussions de groupe et des exercices pra-

tiques, la formation modulaire BRIDGE fut facilitée par monsieur Doudou DIA, Facilitateur Accrédité BRIDGE et monsieur TETTEH Adjé Kpatagnon, facilitateur semi-acrédité.

Né officiellement en 1999, BRIDGE existe au moins partiellement en 11 langues. C'est le Programme de formation le

plus complet en Administration électorale, utilisant une méthode pédagogiques pour adultes.

BRIDGE (Batir des Ressources en Démocratie, Gouvernance et Elections) a un impact partout dans le monde.

Précisons qu'au terme de la formation, des certificats furent délivrés aux participants

par le Facilitateur Accrédité, monsieur Doudou DIA.

Une belle opportunité pour monsieur TETTEH Adjé Kpatagnon de recevoir, après évaluation, un certificat d'accréditation pour avoir obtenu une accréditation complète en tant que, désormais, facilitateur d'atelier BRIDGE par monsieur DIA.



SOLUTION DE FINANCEMENT ISLAMIQUE

Une finance **Ethique** et **Responsable** pour tous (Musulmans et Non Musulmans).

NOS COMPTES WADI'A

PERSONNE PHYSIQUE

- Wadi'a Salarié
- Wadi'a Retraité
- Wadi'a Particulier
- Wadi'a Precaution

PERSONNE MORALE

- Wadi'a Entreprise Individuelle
- Wadi'a SARL
- Wadi'a SA
- Wadi'a Association, ONG, Projet

NOS FINANCEMENTS

PERSONNE PHYSIQUE

- Mourabaha Equipements
- Mourabaha Immobiliers

PERSONNE MORALE

- Mourabaha Marché
- Mourabaha Importations et Exportations
- Mourabaha Activités - Saisonnières
- Mourabaha Stocks
- Mourabaha Investissements
- Ijara Equipements
- Ijara Immobilier
- Proposition de solution adaptée conforme charia en fonction du besoin exprimé

DISPONIBLE DANS NOS FILIALES SUIVANTES :



La Solution de Financement Islamique
<https://togo.corisbankbaraka.com>



SEMAINE DU CLIENT

■ Dans toutes nos agences, de Lomé à Cinkassé
du 29 janvier au 03 février 2024



DU 29 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2024

C'EST LA SEMAINE DU CLIENT !!!

Dans toutes les **BANK OF AFRICA** de la zone UEMOA*

*BÉNIN, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, MALI, NIGER, SÉNÉGAL ET TOGO

En 2024, la marque **BANK OF AFRICA** fête ses 40 ans avec vous !
Venez dans nos agences découvrir les cadeaux qui vous sont réservés !

- Goodies BOA spécial 40 ans
- 3 billets d'avion pour le match final à Abidjan (tous frais compris)